

Les structures d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées

Type	Publics	Financement	Démocratie
Résidence Service	- Ensemble de logements privés - Prestations de services et d'animations payantes (bibliothèque, salle de gym ... restauration, infirmerie) qui varient d'un établissement à l'autre.	Personnes âgées et couples autonomes	- Gestion privée lucrative / commerciale - Aucune instance de démocratie en santé
Résidence Autonomie	- Aussi appelée EHPA ou Foyer-logement ou Logement -Foyer Etablissement médico-social non médicalisé ou peu médicalisé	- Personnes autonomes de + de 60 ans - Degré d'autonomie évalué en catégorie GIR 5/6 (GIR 4 sous conditions suivant les établissements)	- Gestion par des collectivités territoriales ou association à but non lucratif ou caisses de retraites - Habilitées à héberger les personnes bénéficiaires de l'Aide Sociale Conseil de Vie Sociale - CVS - Possibilité de faire appel à une Personne Qualifiée du médico-social
EHPAD	- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Etablissement médico-social médicalisé	Personnes âgées dont l'état de santé et/ou le degré d'autonomie nécessite une prise en charge	- Gestion et financement tripartite: Conseil départemental, ARS et Assurance Maladie Conseil de Vie Sociale - CVS - Possibilité de faire appel à une Personne Qualifiée du médico-social
USLD	- Unité de Soins Longue Durée Etablissement sanitaire dépendant d'un établissement hospitalier	Personnes étant généralement dans l'impossibilité de se laver, se lever, s'habiller et se nourrir seules, et ayant besoin d'une surveillance médicale continue	- Gestion par l'établissement hospitalier auquel elle est rattachée Commission des usagers - Possibilité de faire appel à un Représentant des Usagers - Conseil de surveillance commun avec l'établissement hospitalier